

CANNES FAYET

## La maison Fayet, une histoire de famille

Les cannes Fayet, implantées à Orléat, sont les seuls fabricants de cannes en France. Une vraie reconnaissance pour cette petite entreprise familiale qui vient de recevoir de nouveau le label Entreprise de patrimoine vivant.

Lorsque Georges Fayet créait l'entreprise Fayet-Rousseau en 1909, spécialisée dans les poignées et manches pour parapluies, ombrelles et cannes à main, il était loin de se douter que la quatrième génération ferait encore tourner la boutique, plus de cent ans plus tard. Aujourd'hui, c'est Amandine, 30 ans, fille de Jean-Luc, petite-fille de Roger et arrière-petite-fille de Georges, qui est gérante de la société.

Une évidence pour cette jeune femme qui avoue avoir « baigné dedans depuis toute petite. Je jouais tout le temps avec les cannes, dans le bureau de mon grand-père. Lorsqu'il est décédé, mon père a rangé ses affaires et il y avait deux cannes à mon nom, celles avec lesquelles je jouais tout le temps ».



Amandine veut perpétuer la tradition de ce « métier rare et ancien » qu'est la fabrication de cannes, transmise par son arrière-grand-père.

Amandine n'a donc pas hésité une seule seconde à rejoindre l'entreprise familiale où son mari travaillait déjà, lorsqu'elle a senti que son père voulait lever le pied. « J'avais toujours dit que je ne laisserais pas tomber l'entrepr

se familiale. Il était hors de question que la société qu'avait créée mon arrière-grand-père parte dans les mains d'un inconnu ». C'est ainsi qu'en 2007 Amandine prend un virage à 180°. Elle ferme son institut de beauté et devient

Madame export au sein des cannes Fayet. Aujourd'hui, elle en est la gérante et remercie toujours « son arrière-grand-père, son grand-père et son papa qui ont su conserver ce trésor et l'authenticité de ce métier rare et ancien ».

Une belle transmission pour la maison Fayet qui arbore fièrement ses 400 modèles, en corne blonde, corne noire, bois blanc, bois exotique et autre plexiglas et qui n'a comme concurrent direct qu'un fournisseur qui tra

vaille uniquement pour le secteur médical, autant dire qu'ils sont les seuls fabricants de cannes de marche, mais aussi de collection et à système en France. « Nous sommes les seuls à fabriquer des cannes haut de gamme en bois exotique et corne car nous faisons tout à la main », précisait encore Amandine. Un vrai plus pour cette petite société qui a bien l'intention de développer son marché à l'export.

### EPV, une reconnaissance peu connue

Amandine et son père courent donc les salons internationaux, dont Ambiante à Francfort. « Le plus gros salon pour nous », où ils affichent fièrement leur label EPV (entreprise de patrimoine vivant) que le sous-préfet de Thiers, Michel Prosic, vient de leur remettre à nouveau, pour cinq ans. « Je mets des affiches et j'explique aux clients que c'est une reconnaissance de la qualité, d'un travail, de notre métier mais pour être franche, les gens ne le connaissent pas encore ».

ISABELLE BARNÉRIAS

### DIPLÔMES

## 21 labels sur l'arrondissement de Thiers

Le label Entreprise du patrimoine vivant (EPV) récompense l'excellence des savoir-faire français. Deux nouvelles entreprises de l'arrondissement viennent de rejoindre la grande famille des diplômés, désormais au nombre de 21.

N'obtient pas le label Entreprise du Patrimoine Vivant qui veut. Il faut montrer patte blanche aux experts chargés d'étudier le dossier (lire ci-contre). Mais lorsqu'il est obtenu, c'est une grande fierté pour l'entreprise, son responsable et ses salariés.

Lorsqu'Alexandre Dubost de Dubost Colas Pradel à Viscomtat a reçu son diplôme en mars 2012, il a en effet aussitôt installé des panneaux dans l'usine car « c'est une fierté, mais ça doit aussi l'être pour les salariés ». Ce label récompense aussi le travail effectué depuis de longues années et la qualité des produits fabriqués. « C'est la reconnaissance de notre savoir-faire coutelier bientôt centenaire et du savoir-faire français », assurait-il.

Un vrai plus aussi pour Philippe Bournilbas, à la tête de l'entreprise Sabatier K, qui a vu en cette ré-



Quatre petits nouveaux ont rejoint les entreprises déjà labellisées sur l'arrondissement.

compense bien sûr « la reconnaissance d'une entreprise familiale créée il y a 200 ans et d'un savoir-faire, car déjà en 1850 l'entreprise exportait aux États-Unis, en Europe et en Afrique », mais aussi l'occasion « de rassurer les consommateurs et de leur donner confiance ».

### Deux nouveaux, deux renouvellements

En Auvergne, 47 entreprises ont reçu ce précieux sésame, dont 21 sur le seul arrondissement de Thiers. Ce qui veut bien dire, selon Michel Prosic, qui a procédé dernièrement à la remise de quatre nouveaux labels à des entreprises du bassin, « qu'on

n'est pas tout à fait un territoire comme les autres ».

En remettant ce diplôme aux établissements Verdier à Celles-sur-Durolle et à la coutellerie Cognet à Thiers, ainsi qu'à l'entreprise Saint-Joanis à La Monnerie et à la fabrique de cannes Fayet à Orléat (lire ci-dessus) pour qui c'est un renouvellement, le sous-préfet voulait rendre hommage à « toutes les entreprises déjà dotées du label » et à tous « ces représentants d'autant de savoir-faire de notre territoire qui ont fait son histoire et qui préparent son avenir ». Il souhaitait aussi distinguer « ces entreprises qui allient savoir-faire

et création, travail et passion, local et international ».

« Dans le patrimoine vivant, il y a deux mots. Le patrimoine, c'est plutôt le passé, les vieilles pierres. Mais ce qui est plus intéressant, c'est le mot vivant, car c'est du développement, de la technique, de l'innovation. Ce sont des gens qui vont de l'avant, qui se bagarrent et c'est ça qui me plaît », affirmait, pour sa part, Philippe Fouet, président de la CCI, délégation de Thiers. Il en profitait pour évoquer la création d'un pôle d'artisanat d'art. À méditer.

I.B.

### L'EPV EN CHIFFRES

#### ► 2005

Le label EPV est une marque de reconnaissance de l'État mise en place en 2005 pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. Attribué pour une période de 5 ans, il rassemble des fabricants attachés à la haute performance de leur métier et de leurs produits.

#### ► Conditions d'attribution

La procédure d'attribution du label EPV est menée par des experts. L'appréciation et l'interprétation des critères d'obtention sont confiées à une commission nationale indépendante constituée de professionnels qui œuvrent en faveur des pratiques garantissant l'excellence au sein de leur propre activité.

Le label peut être attribué à toute entreprise qui détient un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare, renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire.

#### ► 1.130

En France, 1.130 entreprises sont labellisées EPV, dont 47 en Auvergne, ce qui place la région auvergnate au 7<sup>e</sup> rang national.

#### ► 75 %

75 % des entreprises auvergnates labellisées emploient moins de 20 salariés et près de 15 % d'entre elles sont confrontées à la transmission d'entreprise. « Un enjeu très important sur notre territoire », affirmait Christophe Combelle, délégué au commerce et à l'artisanat de la région Auvergne.

#### ► 650

En Auvergne, les entreprises qui ont ce label représentent 650 emplois pour un chiffre d'affaires de près de 75 millions d'euros.

#### ► 1 sur 2

Une entreprise sur deux qui demande le label EPV l'obtient. « C'est donc, selon Christophe Combelle, délégué au commerce et à l'artisanat de la région Auvergne, une labellisation sélective et en aucun cas un label galvaudé ».

#### ► 3 Ex

Le label est une vraie reconnaissance d'excellence qui s'appuie sur les 3 Ex : Exceptionnel, Excellence, Exemplaire.